

Covid-19. Guernesey restreint fortement l'accès à ses eaux



Tout navire ayant un véritable besoin urgent de visiter le Bailliage de Guernesey doit d'abord contacter Guernsey VTS sur le canal VHF 12, ou Alderney Port Control sur le canal VHF 74.

"En raison de la situation persistante concernant le Covid, le mouillage, les ports de plaisance et les plages de toutes les îles du Bailliage (Guernesey, Aurigny, Sercq et Herm) sont fermés à tous les navires battant pavillon extérieur aux îles", a indiqué vendredi 5 mars le gouvernement de Guernesey. "Actuellement, seuls les voyages essentiels sont autorisés et il convient que toutes personnes, arrivant de n'importe où dans le monde, doivent s'isoler pendant 14 jours à leur arrivée et ceci inclut toutes les arrivées par des navires privés ou affrétés." Par ailleurs, une attestation de voyage impérieux est indispensable pour se rendre dans le Bailliage.

"Le non-respect de ces exigences est une infraction pénale", poursuit le Parlement de l'île, demandant que ces mesures à leurs frontières soient respectées : "Notre priorité doit, avant tout, être la santé et la sécurité de nos résidents."

Tout navire ayant un véritable besoin urgent doit contacter Guernsey VTS sur le canal VHF 12 ou Alderney Port Control sur le canal VHF 74, déclarer s'il y a une personne malade à bord et expliquer le caractère urgent de la visite. Il se verra alors attribuer un emplacement dédié pendant la période d'isolement d'au moins 14 jours, non relié à la côte, et aucun membre d'équipage ne sera autorisé à terre.